Viesville – Canal Charleroi-Bruxelles PROJET SEINE-ESCAUT

Réunion d'information préalable virtuelle

Demande de permis d'urbanisme relative à la construction d'une nouvelle écluse de classe CEMT Va à côté de l'écluse existante et à la création d'un bassin de virement

15 et 16 avril 2021

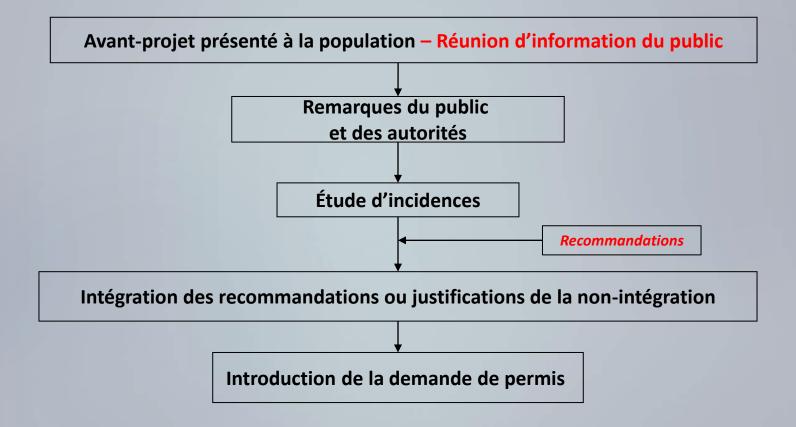






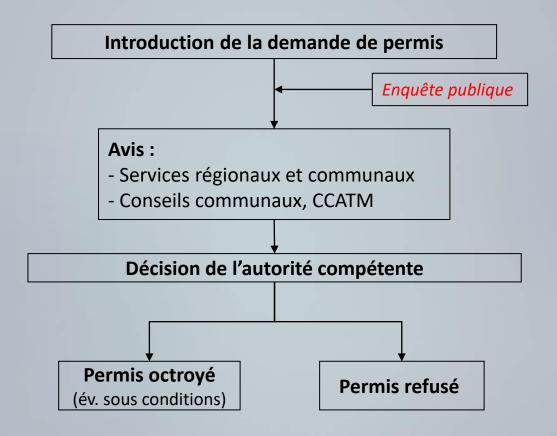
Dans le cadre de la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme (voir diapositives suivantes), la participation du publique est possible à deux moments précis :

- 1. En phase préliminaire, sous forme d'une réunion d'information préalable, avant l'étude des incidences, pour <u>prendre connaissance du projet</u> et pouvoir influencer l'avant-projet en émettant des observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet à prendre en compte dans l'étude des incidences ainsi que présenter les alternatives techniques;
- 2. En phase d'instruction de la demande de permis, après finalisation du projet et de son étude des incidences, lors de l'enquête publique en émettant son avis (positif ou négatif) en fonction du projet finalisé et de son étude des incidences



Dans le cadre de la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme (voir diapositives suivantes), la participation du publique est possible à deux moments précis :

- 1. En phase préliminaire, sous forme d'une réunion d'information préalable, avant l'étude des incidences, pour <u>prendre connaissance du projet</u> et pouvoir influencer l'avant-projet en émettant des observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet à prendre en compte dans l'étude des incidences ainsi que présenter les alternatives techniques;
- 2. En phase d'instruction de la demande de permis, après finalisation du projet et de son étude des incidences, lors de l'enquête publique en émettant son avis (positif ou négatif) en fonction du projet finalisé et de son étude des incidences



1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61

1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61

Cette présentation a pour objectif :

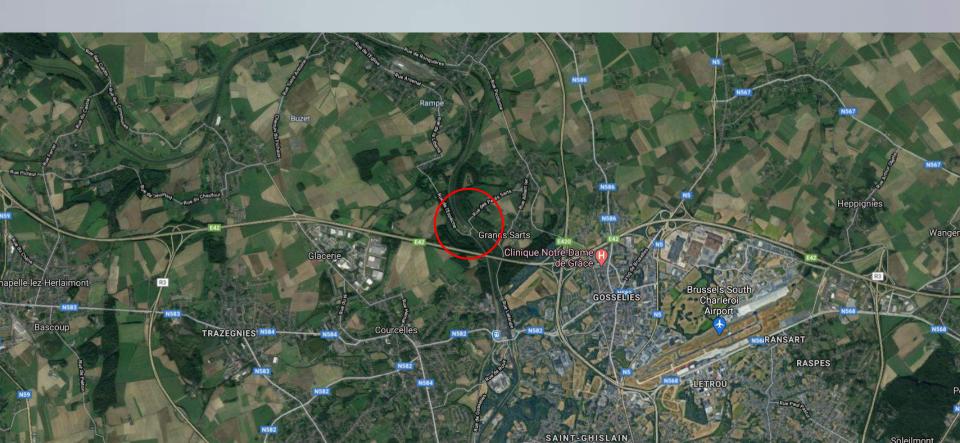
- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude des incidences sur l'environnement;
 - de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

La situation du projet – Communes impactées :



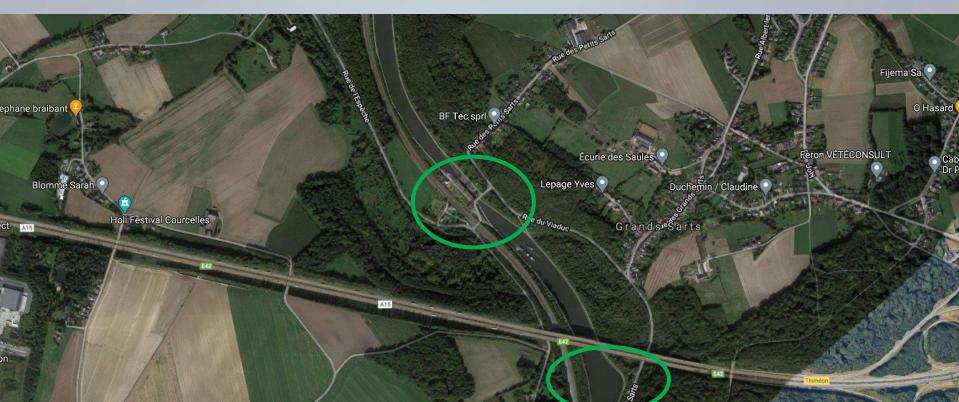
La situation du projet:

Vue en plan générale

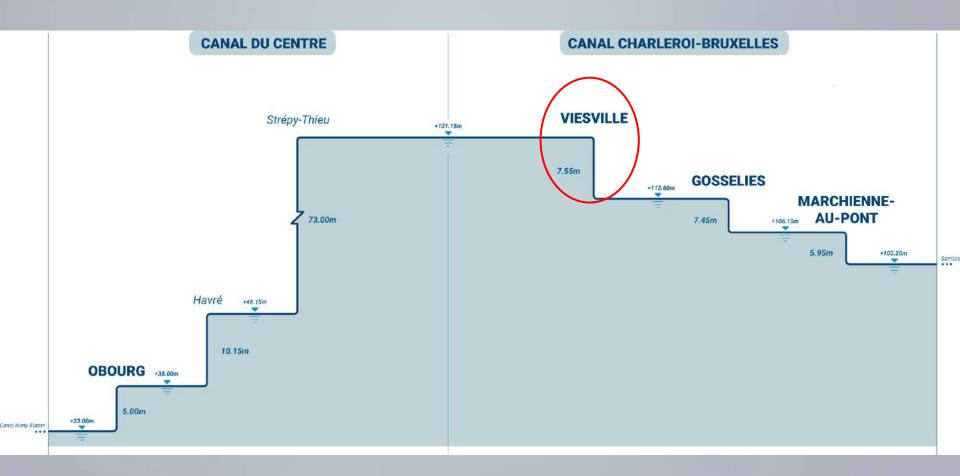


La situation du projet:

- Vue en plan et localisation
- Adresse : Canal Charleroi-Bruxelles Rue du Viaduc, sn 6230 Pont-à-Celles



- La situation du projet:
 - Profil en long du Canal Charleroi-Bruxelles.



1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61





1. SPW – Pouvoir adjucateur

Direction des Voies Hydrauliques de Charleroi Direction des Etudes d'Ouvrages Hydrauliques Direction des Etudes environnementales et paysagères

O. Gilsoul, P. Coupienne, J. Chantry, O. Halliez

B. Noël, O. Bribosia

A. Gillet.



2. Greisch et Tractebel – Auteurs de projet - Bureaux d'études des marchés Génie Civil et Electromécanique

K. Dumoulin, M. Bonivers, D. Monfort.

P. Mahy, A. Krins.



3. Aries Consultants - Auteur de l'Etude des Incidences sur l'Environnement

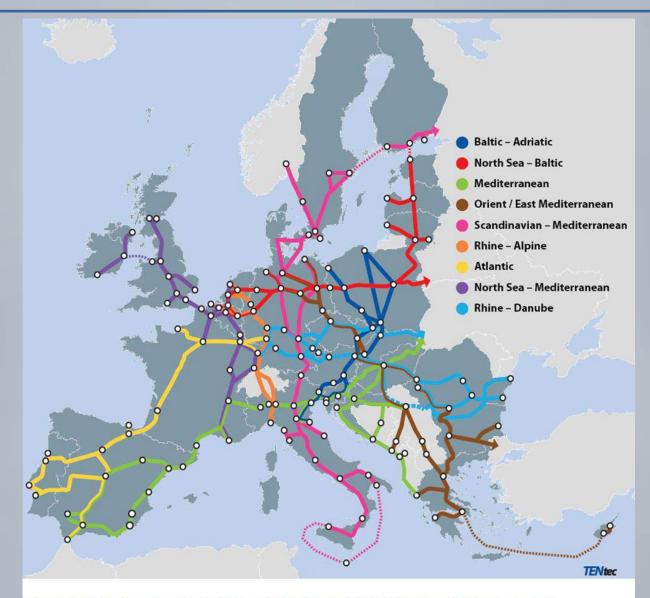
F. Halbardier, B. Altdorfer.

1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61

Le programme RTE-T (diapositive suivante) de l'Union européenne vise au développement d'un réseau de transport de marchandise et de voyageurs entre les différents pays en facilitant la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que les ports et les aéroports des Etats membres.

Le projet s'intègre dans le corridor de liaison Mer du Nord – Méditerranée.

3.a. Contexte du projet - Plan RTE-T



3.b. Contexte du projet – La liaison fluviale Seine-Escaut

Dans le cadre du programme RTE-T, l'UE a retenu 30 projets prioritaires dont la liaison fluviale Seine-Escaut présentée conjointement par la France, la Flandre

et la Wallonie.



3.c. Contexte du projet - Plan Seine-Escaut en Wallonie

Plusieurs voies navigables en Wallonie sont concernées par le plan Seine-Escaut (voir diapositive suivante):

- ▶ La Lys
- ▶ L'Escaut
- ▶ Le canal Pommeroeul-Condé
- ► Le canal Nimy-Blaton-Péronne
- ▶ Le canal du Centre
- ▶ Le canal Charleroi-Bruxelles
- ▶ La Sambre



3.c. Contexte du projet - Plan Seine-Escaut en Wallonie

Le Plan Seine-Escaut en Wallonie vise à porter les voies navigables concernées à :

- ▶ Un gabarit de navigation de classe Vb () pour la Lys
- Un gabarit de navigation de classe Va () pour les autres voies navigables
 - Classe Vb: bateaux automoteurs ou convois de maximum 185 m de long x 11,40 m de large, avec un enfoncement autorisé de 3,50 m
 - Classe Va: bateaux automoteurs ou convois de maximum 110 m de long x 11,40 m de large, avec un enfoncement autorisé de 2,50 m

3.c. Contexte du projet - Plan Seine-Escaut en Wallonie

Le programme Seine-Escaut a fait l'objet d'une évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement comprenant :

- ▶ Un rapport sur les incidences environnementales
- ▶ Une déclaration environnementale.

Le plan a été adopté par Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2012

Ces documents sont disponibles sur :

http://voieshydrauliques.wallonie.be/opencms/opencms/fr/infos/SeineEs caut/enquete_publique/index.html

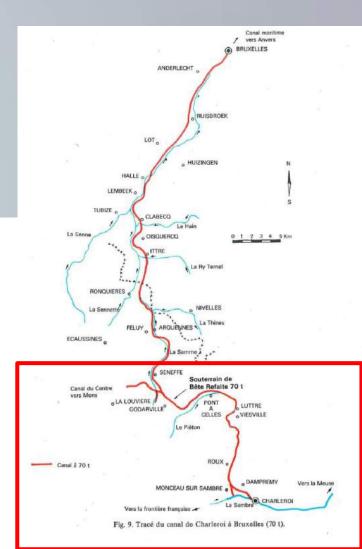
1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61

La situation historique du Canal Charleroi-Bruxelles :

- Canal au gabarit de 70 Tonnes
- Année **1830**
- Largeur/tirant d'eau : 6m/1.8m
- 55 écluses sur l'ensemble.



Fig. 9. Tracé du canal de Charleroi à Bruxelles (70 t).

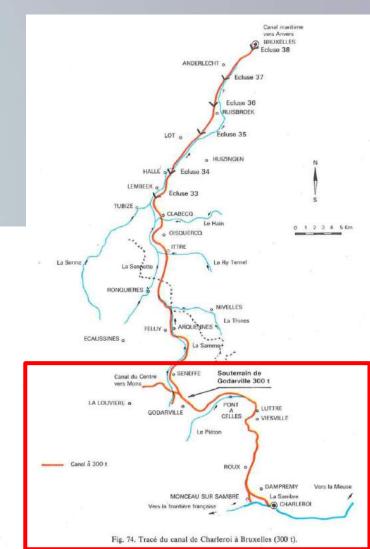


La situation historique du Canal Charleroi-Bruxelles :

- Canal au gabarit de 300 Tonnes
- Année 1880
- Largeur/tirant d'eau : 25m/2.2m
- 38 écluses sur l'ensemble.



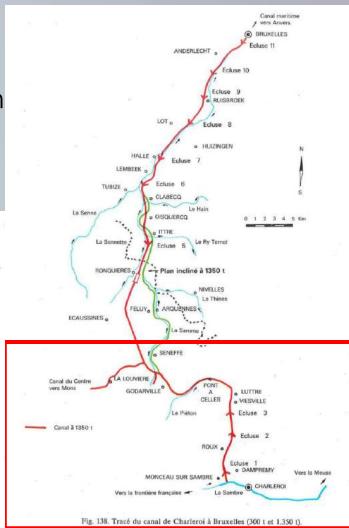
Fig. 74. Tracé du canal de Charleroi à Bruxelles (300 t).



La situation historique du Canal Charleroi-Bruxelles :

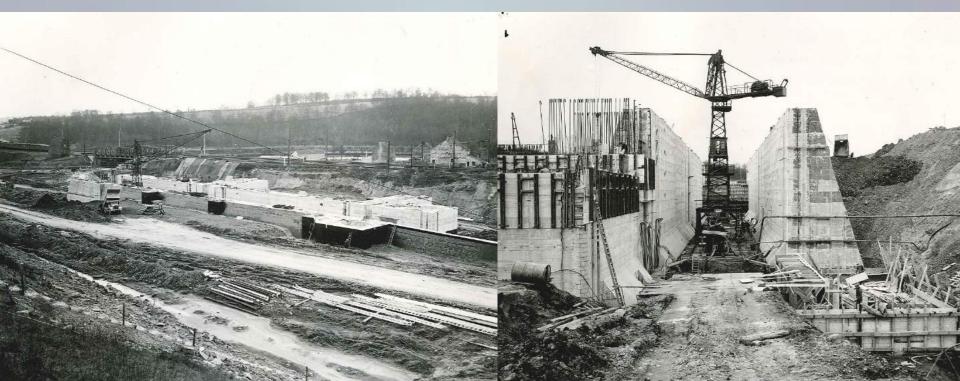
- Canal au gabarit de 1350 Tonnes
- Année 1950
- Largeur/tirant d'eau : Variable/3m
- 10 écluses sur l'ensemble + Un plan incliné à Ronquières.





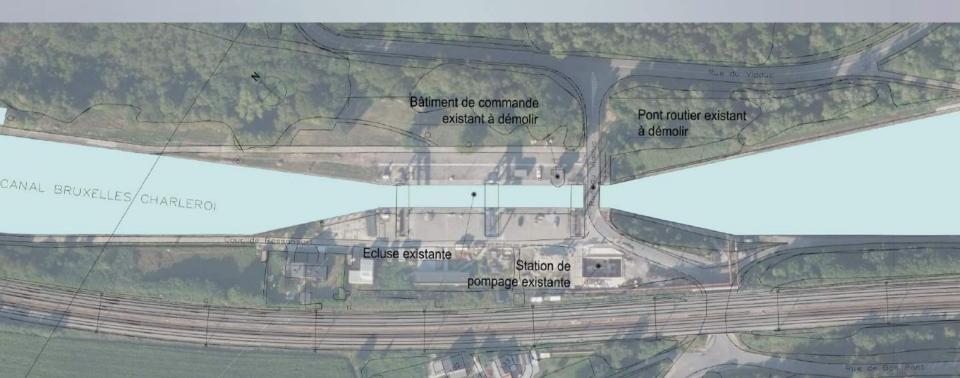
L'écluse existante :

- Gabarit classe CEMT IV (1350To).
- 11.5m x 85.9m avec une chute de 7.55 mètres.
- Construction dans les années 1956 en parallèle de la mise à gabarit du Canal Charleroi-Bruxelles



L'écluse existante :

- Gabarit classe CEMT IV (1350To).
- 11.5m x 85.9m avec une chute de 7.55 mètres.
- Construction dans les années 1956 en parallèle de la mise à gabarit du Canal Charleroi-Bruxelles



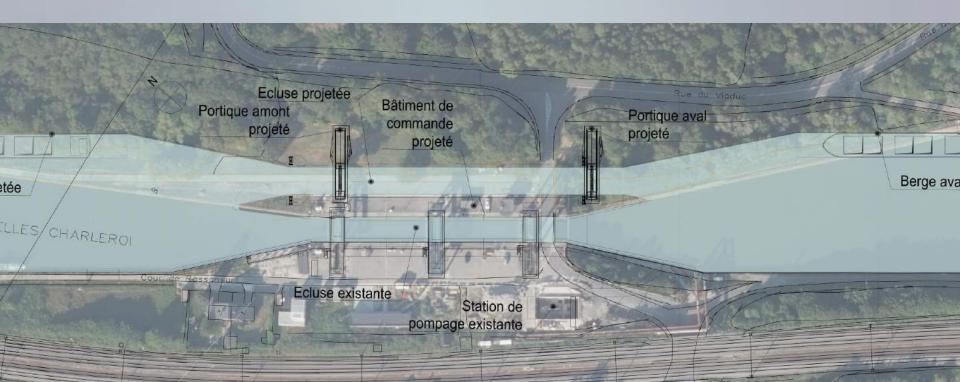
Le projet s'articule autour de la réalisation de:

- Nouvelle écluse de 12.5m x 112.5m;
- Bâtiment de commande implanté entre les 2 écluses;
- Portes à déplacement latéral nécessitant un portique émergeant du plateau éclusier;
- Berges amont et aval permettant le garage des bateaux;
- Agrandissement du bassin de virement actuel dans le bief aval permettant le virement des bateaux de classe CEMT Va.



Le projet s'articule autour de la réalisation de:

- Nouvelle écluse de 12.5m x 112.5m;
- Bâtiment de commande implanté entre les 2 écluses;
- Portes à déplacement latéral nécessitant un portique émergeant du plateau éclusier;



Le projet s'articule autour de la réalisation de:

- Berges amont et aval permettant le garage des bateaux (3 du côté amont et 1 du côté aval).
- Agrandissement du bassin de virement actuel dans le bief aval permettant le virement des bateaux de classe CEMT Va.
- La mise en place d'un ouvrage de franchissement pont routier (position à déterminer).



4.2. Projet – Rendu général

Synoptique et position du rendu général de l'écluse :



4.2. Projet – Rendu général 1

Vue vers l'amont local en situation existante :



4.2. Projet – Rendu général 1

Vue vers l'amont local en situation projetée :



4.3. Projet – Voiries et cheminement

La gestion des voiries et franchissement du canal s'effectuera via:

- La création d'un nouveau pont/ouvrage de franchissement
 3 variantes sont en cours d'études (voir ci-après) et feront l'objet d'une comparaison tant d'un point de vue technique, qu'environnemental.
- Le maintien des accès et de la traversée pendant les travaux ;
- La mise en place des différents accès propres au site éclusier.

Les modes doux :

- Impactés par les travaux au niveau de l'écluse (une déviation provisoire sera nécessaire durant les travaux).
- Au niveau du bassin de virement, une rectification du tracé du Ravel est nécessaire.

4.3. Projet – Voiries et cheminement

Voiries: Situation existante:



4.3. Projet – Voiries et cheminement

Voiries : Situation projetée – Variante 1 :

- Ouvrage indépendant à l'aval de l'écluse.
- Prolongation de la rue du Viaduc.
- Ravel en site propre (rive gauche et rive droite).



4.3. Projet – Voiries et cheminement

Voiries : Situation projetée – Variante 2 :

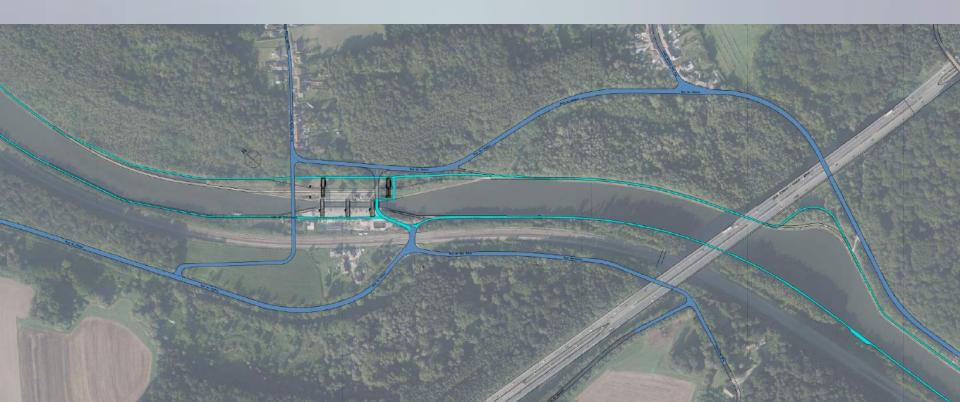
- Franchissement sur l'écluse (comme l'existant) Ouvrage dépendant de l'écluse.
 - Traversée de la voirie pour le Ravel.



4.3. Projet – Voiries et cheminement

Voiries : Situation projetée – Variante 3 :

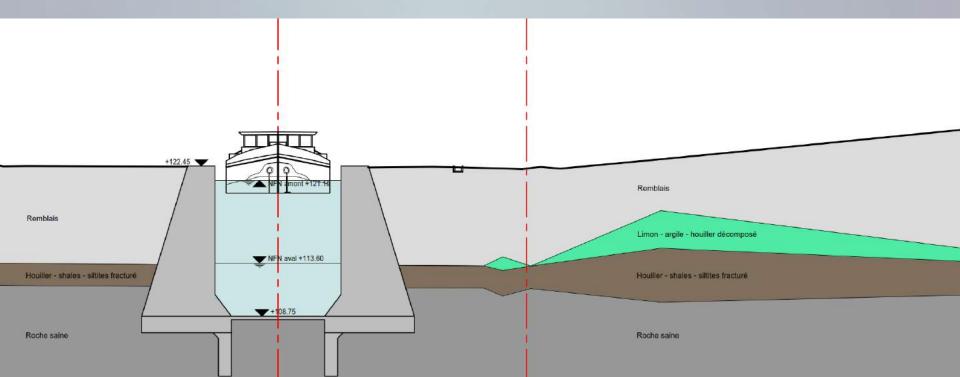
- Ouvrage indépendant à l'amont de l'écluse.
- Prolongation de la rue des Petits Sarts.
- Ravel en site propre (rive gauche et rive droite).



4.4. Projet – Structures et phasage

Les coupes suivantes montrent :

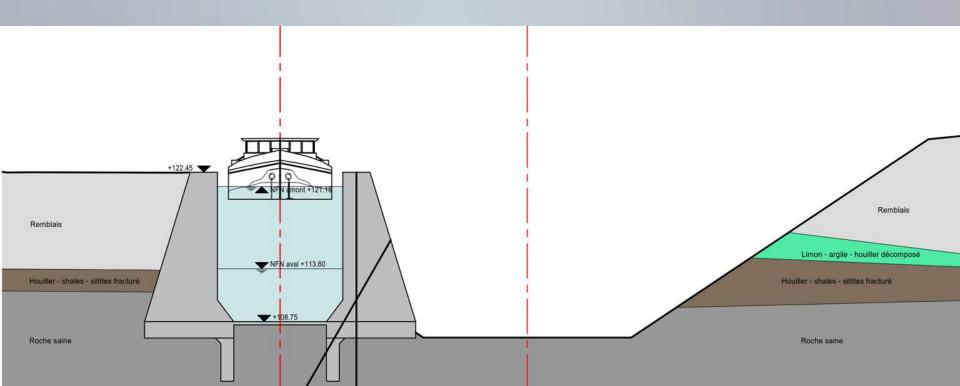
- Le phasage de construction défini en coupe type.
- La position de l'écluse projetée par rapport à l'existante.
- Les différentes couches de sol présentes et les niveaux d'eau dans le canal.



4.4. Projet – Structures et phasage

Les coupes suivantes montrent :

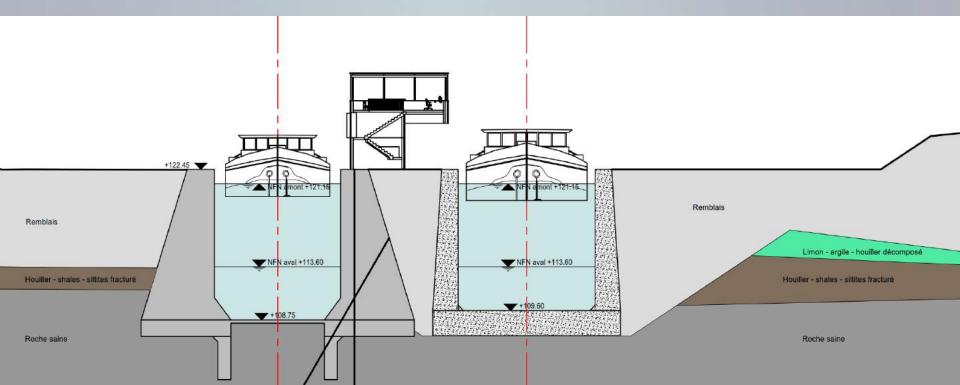
- Le phasage de construction défini en coupe type.
- La position de l'écluse projetée par rapport à l'existante.
- Les différentes couches de sol présentes et les niveaux d'eau dans le canal.



4.4. Projet – Structures et phasage

Les coupes suivantes montrent :

- Le phasage de construction défini en coupe type.
- La position de l'écluse projetée par rapport à l'existante.
- Les différentes couches de sol présentes et les niveaux d'eau dans le canal.



4.5. Projet – Aménagements paysagers

Le projet prévoit également des aménagements paysagers permettant une intégration optimum dans le site existant:

- A) Mise en œuvre de la continuité du Ravel au niveau du site éclusier (avec traversée du site).
- B) Plantation de la friche + aire de pique-nique avec plan explicatif du fonctionnement des écluses.
- C) Rectification du carrefour entre la rue du Viaduc et la rue des Petits Sarts + mise en place d'un accès public.



4.6. Projet – Environnement

Le projet a également pour ambition de favoriser une gestion intégrée de l'environnement aux alentours du site:

- Favoriser les transports d'évacuation des terres par bateaux;
- Assurer la continuité des modes doux;
- Favoriser l'infiltration des eaux sur les surfaces (limiter les surfaces revêtues);

4.7. Projet – Gestion des terres

Gestion de l'évacuation des terres :

- La méthodologie imaginée dans le cadre de ce projet consiste en la mise en place d'une première campagne permettant de déterminer de manière 'globale' l'état de pollution des terres. Cette dernière sera suivie d'une seconde plus exhaustive permettant in fine d'obtenir un RQT complet à intégrer aux documents de marché en vue d'une passation de marché.
- De l'ordre de 200.000m³ de terre à évacuer.
- Gestion suivant le nouveau décret sol (et Walterre).

Une liste de parcelles est en cours de recherche en vue de procéder à cette évacuation. Cette liste sera définie lors de la demande de Permis reprenant :

- Le volume pouvant être accueilli par chaque parcelle.
- Les plans reprenant la géométrie du remblai.
- L'aménagement paysager, écologique ou/et social des remblais.

4.8. Projet – Rendus Suite

Synoptique et position des rendus et vues :







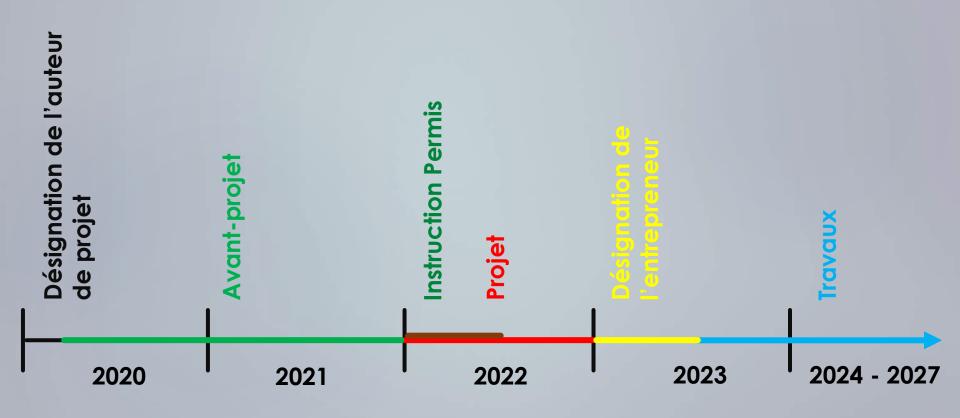








Ci-dessous une ligne du temps des grandes étapes du projet:



1. Objet de la réunion	DIA 07
2. Les acteurs	DIA 13
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	DIA 15
4. Description détaillée du projet	DIA 23
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
6. Conclusion a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61

Présentation du bureau d'études



Rue des Combattants 96 1301 Bierges 010 430 110

www.ariesconsultants.be info@ariesconsultants.be

Rue Royale 55 1000 Bruxelles 02 655 86 50

- Une quarantaine de collaborateurs scientifiques permanents spécialisés dans les différents domaines de l'environnement.
- Bureau d'études indépendant fondé en 1989.
- Agréé par la Direction Générale Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3).



Quand faut-il une étude d'incidences sur l'environnement ?

Code de l'environnement :

Article D.62. § 1er « Toute demande de permis comporte soit une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, soit une étude d'incidences sur l'environnement. »

Art. D.64. § 2. « Le Gouvernement arrête la liste des projets qui, en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation, sont soumis à l'évaluation des incidences sur l'environnement, compte tenu des critères de sélection pertinents visés à l'annexe III. »

→ Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002

(Annexe 1: Liste des projets soumis à EIE et des installations et activités classées)

✓ 61.20.02 Construction de voies navigables, ouvrages de canalisation et de régularisation des cours d'eau permettant l'accès des bateaux de plus de 300 t



OBJECTIFS DE L'ETUDE D'INCIDENCES

- Objectifs de l'étude d'incidences :
 - > Analyser scientifiquement les effets du projet sur l'environnement et le cadre de vie.
 - > Proposer des **recommandations** et **alternatives** pour supprimer, réduire ou compenser les incidences du projet.
- L'étude d'incidences est un :
 - > Outil d'orientation du projet dans son intégration environnementale.
 - > Outil d'information pour le public.
 - > Outil d'aide à la décision pour les autorités.



CONTENU DE L'ETUDE D'INCIDENCES

- Contenu de l'étude d'incidences :
 - > Description de la situation existante, y compris le cadre règlementaire
 - > Description du projet
 - > Analyse des incidences du projet
 - > Conclusions et réponses aux questions des riverains
- Documents constituant l'étude d'incidences :
 - > Rapport final
 - > Annexes techniques
 - > Cartographie
 - > Résumé non technique (RNT)



THÉMATIQUES ANALYSÉES

Impacts sur le milieu physique

> Le sol

Risque de pollution/gestion de potentielles pollutions présentes, stabilité des constructions projetées et existantes, et eaux souterraines

▶ L'eau

Gestion des eaux pluviales, gestion des eaux usées et impacts sur les eaux de surface, aléa d'inondation

> La qualité de l'air

Rejets gazeux spécifiques (gaz de combustion, ventilation...), poussières

Impacts sur le milieu naturel

> La faune et la flore

Impacts sur site Natura 2000, espèces protégées, milieux naturels, analyse des aménagements extérieurs

> Le paysage

Intégration dans le paysage (photomontages), relations avec le voisinage



THÉMATIQUES ANALYSÉES

Impacts sur le milieu humain

▶ La mobilité

Flux (bateaux et véhicules), qualité des infrastructures et sécurité des déplacements (piétons, voitures, bateaux)

> Le bruit et les vibrations

Sources de bruit, respect des normes, impacts

L'énergie

Niveaux de performances énergétiques des bâtiments, analyse des énergies utilisées

L'urbanisme, le cadre bâtie, le patrimoine

Gabarits, traitement architectural, structure de l'espace public, respect du cadre réglementaire

> Les aspects socio-économiques

Impact socio-économique, intégration dans le voisinage, emploi, ...

+ Chantier



a. Modalités pour information (personne de contact) b. Modalités pour intervention du public	DIA 61
6. Conclusion	DIA 61
5. L'étude des incidences sur l'environnement	DIA 54
4. Description détaillée du projet	DIA 23
b. Plan Seine-Escaut (SE) c. Plan SE en Wallonie	
3. Contexte du projet a. Plan RTE-T	DIA 15
2. Les acteurs	DIA 13
1. Objet de la réunion	DIA 07

Les 15 et 16 avril 2021 entre 8h00 et 17h00, des informations complémentaires peuvent être obtenues :

sur le projet auprès de :

Kévin Dumoulin (Greisch): kdumoulin@greisch.com

04/364 02 15

Benjamin Noël (SPW): <u>benjamin.noel@spw.wallonie.be</u>

081/77.30.36

Sur l'étude des incidences auprès de :

François Halbardier (ARIES): <u>f.halbardier@ariesconsultants.be</u>

010/43.01.22

Pour rappel, le site internet reprenant cette présentation est : www.ecluse-viesville.be

Les observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que la présentation d'alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, doivent être adressées, par écrit, au Collège communal d'une des communes concernées (Ville de Charleroi, Courcelles ou Pontà-Celles) avant le 3 mai 2021 suivant les modalités ciaprès. Une copie doit également être adressée au demandeur

▶ Pour la Commune de Pont-à-Celles :

Suite à la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le dossier peut être consulté, à partir du 13 avril au service Cadre de vie 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance par téléphone au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be et ce, afin de garantir les mesures de sécurité et la distanciation sociale nécessaires.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites dans le délai mentionné cidessus soit par courrier postal adressé au Collège communal de Pont-à-Celles 22, place communale à 6230 Pont-à-Celles, soit par mail via environnement@pontacelles.be. Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Durant ces périodes, les documents restent disponibles également sur le site de la commune de Pont-à-Celles : https://www.pontacelles.be

Pour la Ville de Charleroi et pour la Commune de Courcelles :

- Les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation vidéo et de la réception des observations peuvent être consultées sur les publications officielles des Villes et Communes concernées ainsi que sur leur site Internet.

Pour le demandeur :

SPWMI - Direction des Voies hydrauliques de Charleroi

Rue de Marcinelle 88, 6000 Charleroi